

**DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
Séance du mercredi 4 mars 2020**

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 2

Date convocation :

Le 25 février 2020

N°2020_D09 :

Convention « Autan de
Blues 2020 »

L'an deux mille vingt le mercredi 4 mars à vingt heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Présents : AUSSILLOU Christelle, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, PAYET Antoine, RAYSEGUIER Christian, SENEGATS Frédéric, VIGOUROUX Serge.

Absents : SOLER Eurydice, THOMAZE David.

Secrétaire de séance :

Mme AUSSILLOU Christelle, a été nommé secrétaire de séance.

Mme Le Maire explique qu'une convention est passé avec Lo Bolegason et la commune de Boissezon afin d'accueillir un concert à la salle polyvalente le 2 février 2020 dans le cadre du festival Autan de Blues.

Le coût de fonctionnement pour la commune est de 700€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ

AUTORISE la commune à prendre en charge les frais de fonctionnement ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier ;

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture
Le 9 mars 2020.
Fait à Boissezon
Le 9 mars 2020.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil Municipal.

Le Maire, Jacqueline CABROL.

